



PLAY-OFF JEUNES RÈGLEMENT SPORTIF

1. But – Champion de Côte d’Or

Le Comité de Côte d’Or de Basketball organise des *play-offs* dans le but de prolonger la saison sportive des jeunes et de continuer de mobiliser ces derniers à l’issue de la phase régulière.

L’équipe vainqueur de la finale des *play-offs* sera déclarée championne de Côte d’Or pour la saison 2021/2022

2. Système de compétition

2.1 Equipes qualifiées :

Les 4 meilleures équipes de la poule haute de la phase 2 du championnat seront qualifiées pour les *playoffs*.

2.2 Demi -finale :

La compétition se déroule en 2 tours : Demi – finales et finale.

Les demi-finales se déroulent en match aller-retour (domicile et extérieur). Pour se qualifier pour le tour suivant, l’équipe doit avoir le plus de points marqués sur l’ensemble des deux rencontres (*point-average*). **Le match nul est donc possible sur le premier match uniquement.** En cas d’égalité à l’issue du temps réglementaire du match retour, les équipes joueront autant de prolongations nécessaires pour se départager.

Les équipes battues lors des demi-finales sont éliminées de la compétition et ne continueront pas pour le classement.

2.3. Finale :

La finale se déroulera en un seul match sur le terrain déterminé par le Comité directeur.

2.4. Le tableau des *play-offs*

Le tableau est défini comme suit :

Demi-finales	Finale
Match 1 : A-D Match 2 : D-A	Match 5 Gagnant Matches 1 et 2 vs Gagnant Matches 3 et 4
Match 3 : B-C Match 4 : C-B	

3. Règles de participation – licences et brûlages

Les joueurs et joueuses doivent être régulièrement licencié(e)s pour la saison en cours dans leur catégorie (surclassement si nécessaire). Les règles de brûlages appliquées à la phase régulière s’appliquent également pour les *play-offs*

4. Représentation du Comité de Côte d’Or de Basketball à la finale

Un membre du Comité directeur sera présent le jour de la finale pour l’attribution du trophée.

5. Organisation de la journée des finales de *play-offs*

L’attribution de la journée des finales à un club après candidature sera décidée par le comité directeur avec un cahier des charges à l’appui.